



Compte rendu
Séance du Conseil Municipal
du 7 mars 2019

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à vingt heures, sous la présidence de monsieur Lionel NORMAND, maire de Plachy-Buyon.

Etaient présents (Maire et Adjointes puis ordre alphabétique) : Lionel NORMAND, Martine FAUQUEMBERGUE, Jean-Luc HERMANT, Christian HERBET, Frédéric CHIVOT, Laurie BUQUET, Evelyne FRABOULET, Manuel HENOCQUE, Jean-Luc HUYON.

Absents excusés : Jacques LEMOINE (pouvoir de vote donné à Jean-Luc HUYON), Jean-Michel SALON (pouvoir de vote donné à Laurie BUQUET), Franck LECRIVAIN.

Madame Laurie BUQUET a été nommée secrétaire de séance.

Le maire demande l'autorisation à l'assemblée pour rajouter un point à l'ordre du jour concernant la zone AUB du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune et la modification de la hauteur de faîtage autorisée.

Les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité l'ajout du point.

1 - Approbation du compte rendu de la séance du 13 décembre 2018

Sans remarque le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 - Demande de modification simplifiée de la zone AUB du Plan Local d'Urbanisme

Le maire rappelle que le 20 juin 2018 le conseil municipal avait délibéré pour solliciter une modification simplifiée du PLU de la commune afin de modifier la hauteur de faîtage autorisée pour la construction d'habitations de la zone AUB uniquement.

La procédure n'a pas pu aboutir suite à avis défavorable des services de l'Etat indiquant que la demande majorait de plus de 20% les possibilités de construire.

Considérant la déclivité relative du terrain (5% à 7%), les contraintes de pente de toiture et de surface habitable sous les rampants que cela entraîne, le maire propose à l'assemblée de délibérer de nouveau en se basant sur les articles L 153-45 et L 151-28 du code de l'urbanisme.

Ceux-ci permettent de majorer les possibilités de construire par procédure de modification simplifiée dans les limites suivantes :

- Augmentation jusqu'à 20% des règles de densité pour la construction d'habitation en zone urbaine
- Augmentation jusqu'à 50% des règles de densité pour le logement social en tenant compte d'un ration entre le nombre de logements locatifs sociaux et le nombre total de logements

La hauteur de faîtage faisant partie des règles de densité, elle serait portée à 8,40 mètres pour les habitations et à 8,45 mètres pour les logements sociaux.

Après délibération, le conseil municipal décide avec 10 voix pour et 1 voix contre (Jean-Luc Huyon) d'autoriser le maire à demander à la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest d'engager une procédure de modification simplifiée afin de modifier les possibilités de construire selon les termes exposés ci-dessus.

Jean-Luc Huyon précise néanmoins qu'il est favorable à l'application des dispositions mineures prévues dans la réglementation générale du PLU autorisant une marge de 10% des possibilités de construire.

Le conseil municipal demande au maire d'inscrire les crédits suffisants au budget 2019.

3- Nouvelles dispositions des indemnités de fonction des élus locaux

Le maire expose que depuis le 1er janvier 2019, avec la réactivation des mesures parcours Professionnel Carrières Rémunérations (PPCR), c'est désormais l'indice brut 1027 (et non plus 1022) qui sert de base pour le calcul des indemnités de fonction des élus locaux.

La DGCL rappelle que "les délibérations indemnitaires faisant référence à l'indice brut terminal de la fonction publique demeurent juridiquement valables et permettent l'application de la nouvelle valeur de référence", en revanche "pour les délibérations indemnitaires faisant référence à l'ancien indice brut terminal 1022 ou à des montants en euros, une nouvelle délibération est nécessaire".

La délibération concernant les indemnités des élus qui datent du 24 avril 2014 mentionnait le montant de l'indice brut terminal. Ainsi le maire propose à l'assemblée de délibérer en tenant compte du dernier indice brut terminal.

Après délibération le conseil municipal approuve à l'unanimité la prise en compte du dernier indice brut terminal.

4 - Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe et suppression d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Le maire explique que dans le cadre des avancements de grade à cadence unique, madame Adeline Leroy a la possibilité de passer du grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe.

Il est demandé à l'assemblée l'autorisation de modifier le tableau des effectifs dans ce sens.

Après délibération les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité la suppression de l'ancien grade et la création du nouveau.

5 - Aménagement des bordures route de Bacouël

Le maire a sollicité le service de voirie de la communauté de communes afin d'avoir un devis pour la pose de bordures le long de route Bacouël, dans les deux sens, de la place du petit-plachy jusqu'à une cinquantaine de mètres après la salle omnisports.

Cela permettrait de stabiliser les accotements et permettrait aux véhicules de la salle omnisports de stationner.

Le coût de l'opération serait de 76 037,2€ HT, la communauté de communes prendrait à sa charge les travaux de chaussée et 50% des travaux de bordures pour un montant de

40 456.25€ HT et la commune les travaux de trottoir et 50% des bordures soit 35 580.94€ HT.

Jean-Luc Huyon rappelle qu'un projet de parking avait été précédemment retenu pour la salle omnisports.

Le maire répond que le passage de la canalisation d'assainissement collectif compromet ce projet mais qu'il est peut-être possible de poser des bordures dites "bateaux" pour mieux permettre aux véhicules de stationner.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet.

6 - Installation cavurnes

Le maire présente à l'assemblée un devis qui a été demandé à l'entreprise Adolphe Pompes Funèbres pour la pose de 12 cavurnes dans le cimetière.

Le montant du devis s'élève à 4 560€ HT soit 5 472€ TTC.

Après délibération le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet, autorise le maire à signer le devis et à inscrire les crédits sur le budget 2019.

7 - Demandes de subvention pour les forains lors de la fête du village

Pour la fête du village qui aura lieu le dernier week-end du mois de mai, des demandes d'emplacement ont déjà été faites par les forains habituels, le maire propose de leur octroyer les subventions qui leur sont habituellement versées :

- Monsieur Levallois (Autoskooter, coup de poing, barde à papa) : 300€ de subvention
- Madame Viviani Navet (tir crève ballon, pêche aux canards) : 250€ de subvention
- Monsieur Toupin (manège enfantin, pêche aux canards, tir à la carabine) : 300€ de subvention

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité les subventions proposées pour les forains.

8 - Renouvellement bail de pêche

Le maire rappelle que l'actuel bail de pêche qui avait été passé entre la commune et la société de pêche "L'eau vive" dont le siège est à Plachy-Buyon arrive à expiration.

Le maire demande l'autorisation au conseil municipal pour prolonger d'une année le bail de location du droit de pêche, le bail arriverait à échéance au 31 décembre 2019.

Après exposé des motifs et hors présence du maire, président de l'association, le conseil municipal, après délibération, autorise à l'unanimité la prolongation de ce bail dans les mêmes conditions que le précédent.

9 - Questions et informations diverses

- Le maire fait part à l'assemblée des remerciements exprimés par les établissements Français du sang. Lors de la dernière collecte 66 volontaires sont venus. Les

prochaines collectes auront lieu les mercredi 24 avril 2019, vendredi 16 août 2019 et mercredi 6 novembre 2019.

- Le maire présente le rapport d'activité 2017 de la Fédération Départementale de la Somme aux membres de l'assemblée. Ce rapport est disponible en mairie.
- Le maire informe que le recensement de la population s'est bien déroulé avec un très bon taux de réponse sur internet. Les chiffres officiels quant à la population seront communiqués par l'INSEE ultérieurement.
- Martine Fauquembergue fait une synthèse du conseil communautaire qui s'est déroulé le 25 février 2019. Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) a été initié lors de cette séance. Madame Fauquembergue regrette que les documents de travail aient été fournis tardivement, ne permettant pas de s'imprégner des documents de travail avant la séance.
- Laurie Buquet demande quelle est la nature des travaux réalisés le long de la route de Beauvais. Le maire explique qu'il s'agit du raccordement des éoliennes de Monsures et de Belleuse au réseau électrique.
- Christian Herbet informe qu'il est en train d'actualiser le Document Unique de la commune.
- Evelyne Fraboulet demande l'installation d'un nouveau banc à l'aire de jeux devant le jeu des plus petits. Le conseil municipal approuve.
- Evelyne Fraboulet indique que l'espace devant la benne à papier à Buyon est très boueux et demande s'il est possible d'aménager l'endroit. Il est proposé la pose d'evergreens pour y remédier. Le service technique fera la pose.

Sans autre question la séance est levée à 22h05.